



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mai à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

ABSENT : BERTOLI Régis excusé.

Secrétaire de séance : DEPRAZ Paul.

Le compte-rendu de la séance du 02 avril 2025 est approuvé.

Règlements effectués depuis le 02/04/2025 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Services techniques – meubles	UGAP	457.82 €
Honoraires MO Place	VERDI	3625.25 €
Ordinateur portable Mairie	SA FOUROT	1230.20 €
Abattage/débardage en forêt	MULLER Hervé	2108.00 e
Reprise toiture les Marronniers	Ent. Hugo RICHARD	1943.99 €
Reprise mur du cimetière	Ent. Hugo RICHARD	1550.22 €
Remplacement radiateur Mme GROS	BPELEC	588.00 €
Démontage conduits cheminée	Ent. DESCOMBES Bruno	960.00 €

Encaissements

Versement d'un acompte par la Région sur la subvention ENVI pour la place : 12.900 €

Rénovation des toitures de l'église et presbytère – attribution et signature du marché.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée pour la réalisation de travaux de rénovation des toitures de l'église et presbytère. Il s'agit d'un marché alloti en deux lots :

Lot(s)	Désignation
1	Lot 1 : Charpente / couverture - maçonnerie
2	Lot 2 : VRD

4 entreprises pour le lot 1 et 2 entreprises pour le lot 2 ont répondu dans les délais et leurs offres ont été analysées et classées.

De cette analyse, il ressort :

- Pour le Lot 1 l'entreprise CONTET BOUROTTE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant de 411 900 € HT pour les travaux de charpente/couverture – maçonnerie.
- Pour le Lot 2 l'entreprise THIOU SERVICES a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant de 13 802,34 € HT pour les travaux de VRD.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer le lot 1 du marché relatif aux travaux de charpente/couverture – maçonnerie à l'entreprise proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'entreprise CONTET BOUROTTE
- d'attribuer le lot 2 du marché relatif aux travaux de VRD à l'entreprise proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'entreprise THIOU SERVICES
- de l'autoriser à signer le marché correspondant et de procéder à sa notification,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – approuve la proposition du Maire et le charge la signature de tous les documents afférents à ce marché.

Rénovation des toitures de l'église et presbytère : informations diverses

- souscription d'une assurance Dommages - ouvrages : un courtier a été contacté et M. le Maire reste en attente de sa réponse
- un devis pour la reconstruction du boisseau de cheminée et du raccordement avec la chaudière actuelle a été demandé
- un devis pour la fourniture d'un déshumidificateur pour l'intérieur de l'église a été demandé

RENFORCEMENT DE LA VOUTE DE LA CAVE SITUEE SOUS L'EGLISE

Monsieur le Maire précise que les différentes visites afférentes aux travaux de réfection de la toiture de l'église ont amené à étudier la totalité du bâtiment et qu'il a été constaté un problème d'affaissement de la voute d'une cave située sous l'église.

Pour y remédier, des travaux de renforcement de cette voute sont nécessaires et un devis a été établi par l'Entreprise RICHARD pour un montant de 11.097,30 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – approuve le devis établi et charge le Maire de sa signature pour acceptation.

DEVIS POUR MISSION DE DIAGNOSTIC BATIMENT ANCIEN THEATRE

Monsieur le Maire précise que les différentes visites afférentes aux travaux de réfection de la toiture de l'église ont amené à étudier la totalité des bâtiments et qu'il a été constaté un problème de structure sur le bâtiment abritant l'ancien théâtre.

Il apparaît qu'un diagnostic pour vérification des structures est nécessaire et un devis a été établi par le bureau CETEL de Besançon pour un montant de 5.580 euros HT incluant une mission DIA Structures pour 3980 euros HT et une mission de relevé d'état des lieux pour 1600 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – approuve le devis établi et charge le Maire de sa signature pour acceptation.

DEVIS CASES DE COLOMBARIUM SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un colombarium au cimetière et précise qu'il est nécessaire de le compléter par l'ajout de 5 cases.

Il présente au conseil municipal les devis suivants :

- Entreprise TANNIER3826.67 euros HT
- Entreprise BOUCON..... 3480.83 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l’unanimité – approuve le devis BOUCON pour 3480.83 euros HT établi et charge le Maire de sa signature pour acceptation.

DEVIS POUR NETTOYAGE D’UN FOSSE ROUTE DE LA CHINTRE

2 devis ont été établis pour le nettoyage du fossé Route de la Chintre, le travail proposé n’étant le même à savoir :

- Entreprise BREDILLET : faucardage à la pelle mécanique pour 4780 euros HT
- Entreprise JEUNOT : faucardage avec extraction mécanique par pince pour 5600 euros HT

Le débat s’instaure sur l’impact écologique.

En ce qui concerne le travail réalisé par l’Entreprise JEUNOT, une visite de chantier sera organisée par deux membres du conseil. À l’issue de cette visite, leurs avis seront communiqués à l’ensemble des membres du conseil.

CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS POUR LA RESTAURATION D’UNE MARE EN FORET

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura de s’engager dans la restauration et l’entretien de mares et notamment, sur le territoire de Thervey, d’une mare située au bois des Vernayes sur la parcelle AM 96.

Cette action menée sur plusieurs années est actée par la mise en place d’une convention
Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l’unanimité – approuve la démarche et charge le Maire de la signature de cette convention.

AMENAGEMENT DE LA PLACE : Avancée du dossier

Le Syndicat des Eaux a précisé que le remplacement des canalisations sur la place devrait être réalisé cette année. Lors de la prochaine réunion de conseil municipal, le plan définitif de la place et la consolidation du chiffrage sera présenté.

La prochaine réunion est programmée au mercredi 25 juin 2025.

Séance levée à 22 h 15.